Le 25 juillet 2025

Jim Mehan, président
Conseil d'administration
Société d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick
Place Kings, C.P. 6000
440, rue King, bureau 423
Fredericton

Objet : Lettre de mandat en vertu de la *Loi sur la reddition de comptes et l'amélioration continue*

Monsieur,

Notre gouvernement est honoré par le mandat que les citoyens et les citoyennes de cette province lui ont confié pour réaliser une vision que tant de la population partage Nous avons le privilège d'avoir pour mission d'axer nos efforts sur la population néo-brunswickoise, de travailler à ses côtés et d'être à son écoute pour bâtir le brillant avenir que nous méritons tous.

Nous veillons principalement à répondre aux priorités des gens de cette province. Elles sont le reflet des récits et des solutions dont nous a fait part la population et elle est centrée sur ce que nous pouvons accomplir ensemble.

PRIORITÉS DU GOUVERNEMENT

- Santé
- Coût de la vie et logement
- Éducation
- Développement économique
- Environnement
- Gouvernement de confiance

La présente lettre de mandat vise à clarifier les intentions et les attentes du gouvernement. En tant que président, vous jouez un rôle essentiel en aidant la **Société d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick (SIES)** à remplir son mandat. Il est important que les buts, les objectifs et l'orientation stratégique de la **SIES** continuent de s'harmoniser avec les priorités et l'orientation du gouvernement.

Je m’attends à ce que votre Conseil et vous, en tant qu’organisme de la Couronne en vertu de la *Loi sur la reddition de comptes et l’amélioration continue*, appliquiez des principes de gouvernance solides en vous fondant sur une stratégie efficace qui vous permettra de vous acquitter de votre mandat.

Grâce à votre leadership de président, j’attends du Conseil qu’il obtienne des résultats dans les secteurs prioritaires décrits dans l’annexe jointe.

Il me tarde de travailler avec vous et vos collègues du Conseil pour répondre aux normes élevées que nous impose l’ensemble de la population néo-brunswickoise.

Veuillez recevoir, Monsieur, mes sincères salutations.

Cindy Miles
Ministre du Développement social
Ministre responsable de la **Société d’inclusion économique et sociale**

c. c. L’honorable Susan Holt, première ministre

Annexe A

Comment nous collaborerons

Notre gouvernement est résolu à transformer la façon dont nous offrons nos services à l'ensemble de la population du Nouveau-Brunswick, notamment en améliorant l'expérience de la clientèle, en offrant des programmes et des services de qualité qui donnent les résultats escomptés et en faisant preuve de responsabilité fiscale. Nous travaillerons avec vous à l'intégration des principes directeurs suivants dans notre travail :

- assurer la prise de décision fondée sur des données probantes et adopter le principe d'« ouverture par défaut » afin d'accroître la transparence et la confiance;
- s'engager de manière authentique auprès de la population néo-brunswickoise, des collectivités, des intervenants et des experts;
- harmoniser les politiques et les programmes avec les divers besoins des collectivités de la province;
- veiller au respect de la *Loi sur les langues officielles* en garantissant l'égalité des langues officielles et des communautés linguistiques;
- rétablir les relations avec les Premières Nations grâce à une approche de nation à nation fondée sur la confiance et sur une compréhension commune des obligations issues de traités;
- promouvoir un milieu de travail respectueux qui privilégie la diversité, l'inclusion, la courtoisie, l'égalité, les communications positives et les relations de travail professionnelles;
- diriger en privilégiant une approche équilibrée en matière de gestion des finances, tout en améliorant les services essentiels.

Résultats attendus

La population néo-brunswickoise nous fait confiance et nous devons travailler chaque jour pour la garder. Les perturbations potentielles liées aux tarifs et le climat économique incertain font en sorte que nous devons nous adapter à des circonstances qui évoluent rapidement. J'attends de la **SIES** qu'elle agisse toujours dans l'intérêt supérieur des Néo-Brunswickois. Le Conseil d'administration doit faire preuve d'une intégrité exemplaire, à la fois sur le plan personnel et professionnel. En tant que ministre, je m'engage à travailler avec votre conseil d'administration et avec vous, en qualité de président, pour examiner annuellement les progrès réalisés dans ces secteurs.

Secteurs prioritaires	Résultats attendus	Calendrier
Législation régissant la SIES	Travailler avec le ministère du Développement social à l'examen et à la mise à jour de la *Loi sur l'inclusion économique et sociale*.	Printemps 2026
Ensemble pour vaincre la pauvreté 4 (EVP4)	EVP4, le plan d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick pour 2025-2030, a été lancé en février 2025. La SIES élaborera un plan opérationnel pour répondre aux 16 mesures prioritaires décrites dans EVP4, y compris les échéanciers de chaque point.	30 septembre 2025

Secteurs prioritaires	Résultats attendus	Calendrier
	Veiller à ce que le plan opérationnel comporte des échéanciers et des objectifs pour chaque mesure prioritaire, y compris des objectifs par exercice financier pour les mesures prioritaires qui s'étendent sur de multiples exercices financiers.	
Plan d'affaires	Veiller à ce que votre plan d'affaires me soit présenté au plus tard le 15 mars de chaque année. Conformément à la *Loi sur la reddition de comptes et l'amélioration continue*, vous veillerez à ce qu'il soit publié sur votre site Web dans les trois mois suivant mon approbation.	Présenté au ministre au plus tard le 15 mars de chaque année. À publier sur le site Web de la SIES dans les trois mois suivant l'approbation du ministre.
Rapport annuel	Voir à ce que votre rapport annuel me soit présenté au plus tard le 31 août de chaque année aux fins d'approbation. Vous veillerez à ce qu'il soit déposé auprès du greffier de l'Assemblée législative dans les 30 jours suivant ma signature et publié en ligne dès que possible après le dépôt.	Déposé auprès du greffier de l'Assemblée législative au plus tard le 30 septembre de chaque année.
Consultation des communautés autochtones	Les décisions de la **SIES** peuvent déclencher l'**obligation** de la Couronne **de consulter** les communautés des Premières Nations. S'il y a une incidence possible sur les droits ancestraux ou issus de traités, la **SIES** collaborera avec le ministère des Affaires autochtones pour obtenir des conseils sur les étapes suivantes. Les accords importants conclus avec les communautés autochtones peuvent nécessiter l'approbation du gouvernement provincial en tant qu'actionnaire avant la création d'obligations contraignantes pour ce dernier et pour garantir que ses intérêts sont correctement pris en compte. En outre, nous nous attendons à ce que la **SIES** recherche des occasions et se comporte de manière à appuyer les efforts de la Couronne de favoriser des relations importantes avec les communautés des Premières Nations, de	Permanent

Secteurs prioritaires	Résultats attendus	Calendrier
	défendre l'honneur de la Couronne et de faire progresser la réconciliation.	
Approvisionnement	L'approvisionnement est un outil important pour le gouvernement provincial afin de garantir des produits et des services de qualité au meilleur prix possible. L'approvisionnement constitue également un levier de développement économique en appuyant, lorsque cela est possible, les entreprises locales dans leurs décisions d'achat. La **SIES** travaillera avec Service Nouveau-Brunswick, le ministère des Transports et de l'Infrastructure, et le ministère des Finances et du Conseil du Trésor, le cas échéant, pour maximiser les économies d'échelle et garantir que les contrats tiennent compte de l'intérêt public global.	Permanent
Représentation de la diversité	Le gouvernement s'engage à assurer une représentation diversifiée au sein des organismes, conseils et commissions de la province. Outre les compétences et l'expérience, des facteurs de diversité tels que le genre et le contexte linguistique, géographique et culturel sont pris en compte dans le cadre des nominations. Il est attendu que cet engagement en faveur d'une représentation diversifiée transparaisse lors des nominations.	Permanent